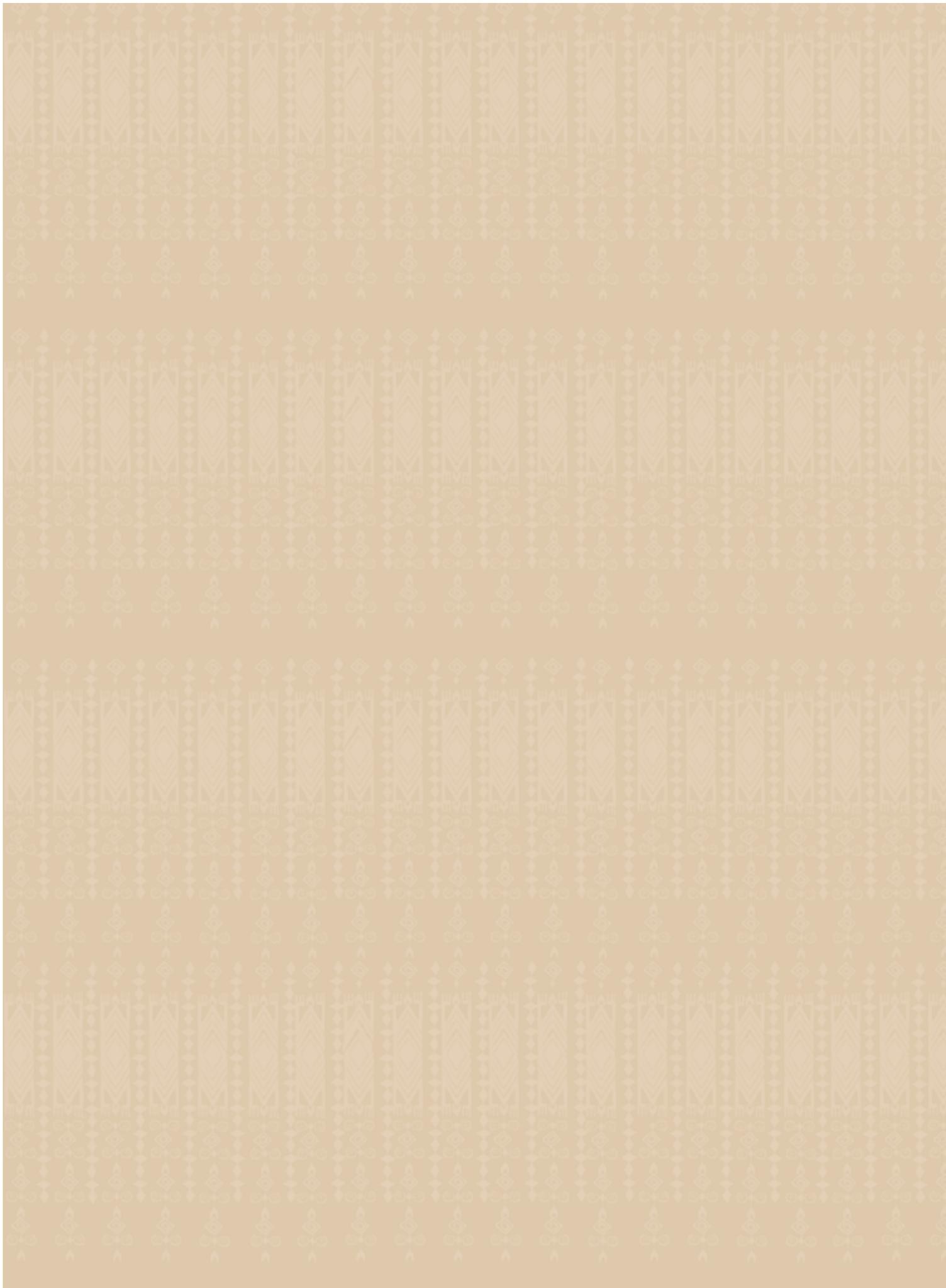




**RAPPORT DE  
GESTION**  
EXERCICE 2021



# **SOMMAIRE**

## **I. ACTIVITES ET RESULTATS D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL**

I-1. Présentation Atlantic Business International

## **II. CHIFFRES CLÉS**

## **III. FAITS MARQUANTS**

## **IV. COMPTES**

# I. ACTIVITES ET RESULTATS D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

## I-1. PRESENTATION ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

Atlantic Business International (ABI), société holding de la Banque Centrale Populaire (BCP), est la principale entité opérationnelle du Groupe en Afrique de l'Ouest. Détenue à 79,83% par la BCP, ABI est présente dans 10 pays.

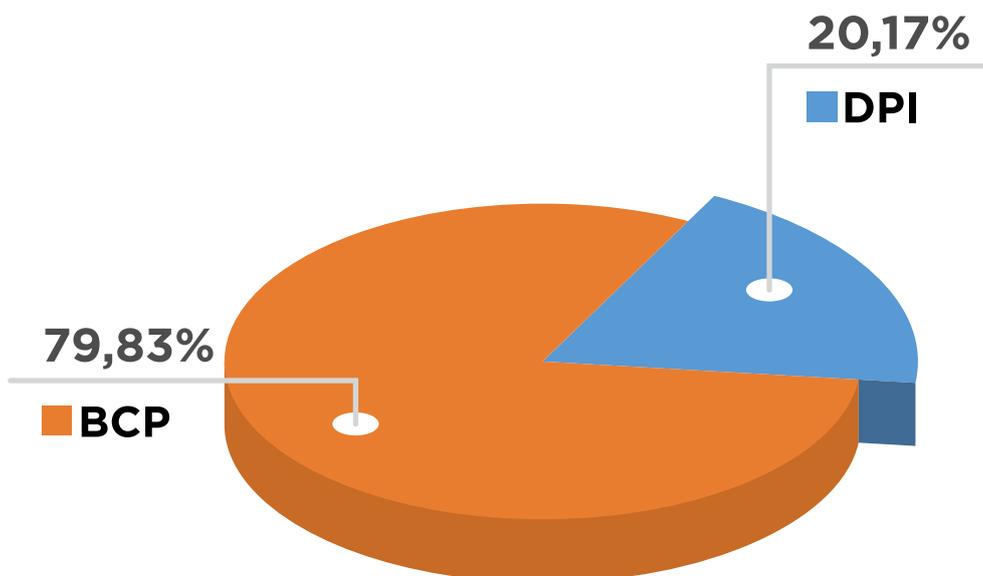
Acteur financier de premier plan de la zone UEMOA, Atlantic Business International est composé du réseau de Banque Atlantique et de l'ensemble des filiales Banque (BIA NIGER ; BPMG; BPMC), Banque d'Affaires, Gestions d'Actifs (Atlantique Finance et Atlantic Asset Management) et Assurance (Atlantique Assurances Non Vie et Vie ; GTA Assurances Non vie et Vie).

En 2021, ABI a consolidé ses positions et contribué plus efficacement à l'un des objectifs du Groupe BCP, celui de construire le premier groupe panafricain solidaire et ancré localement.

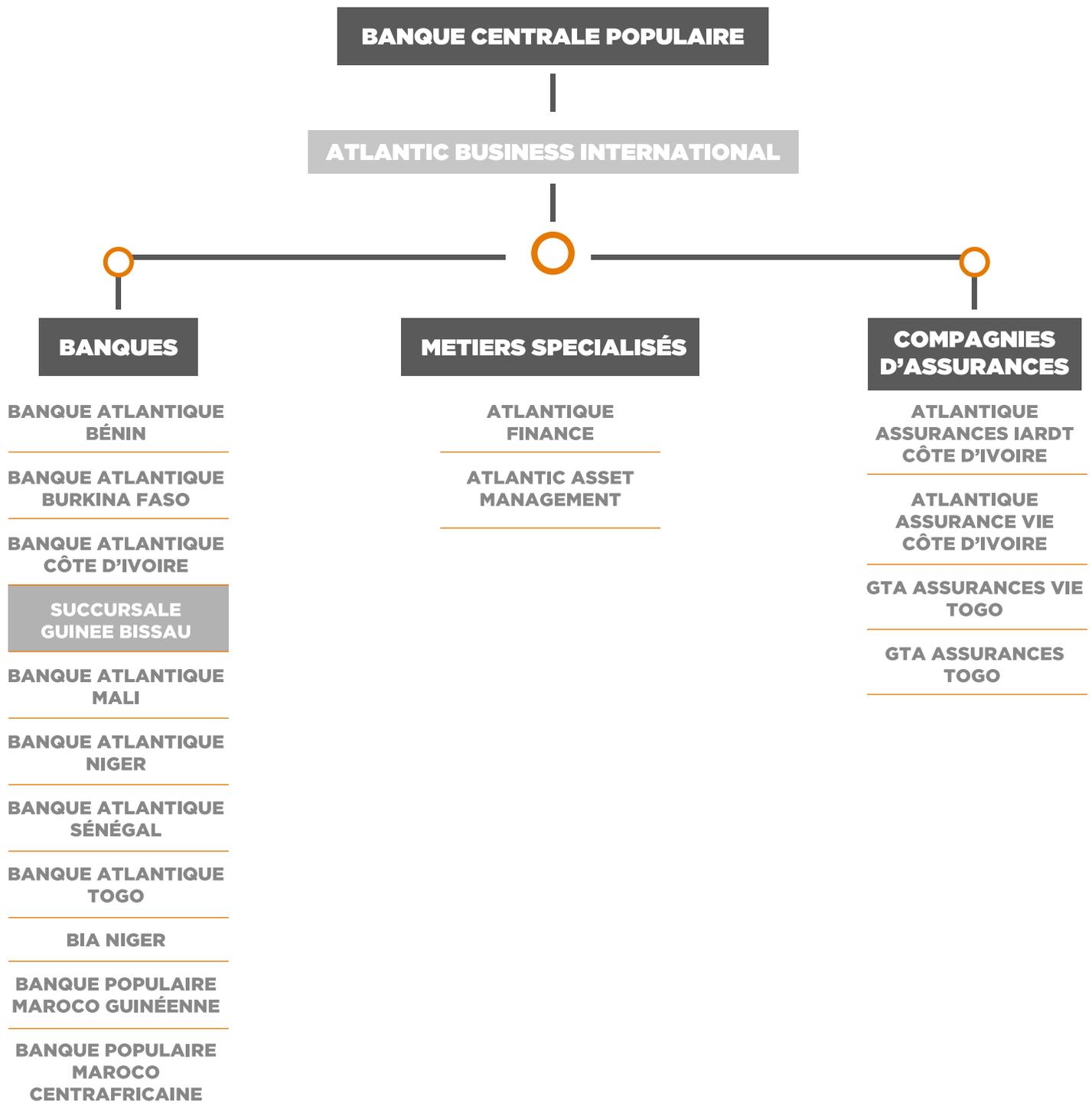
ABI tire parti du modèle de banque universelle et multimétier de la BCP au Maroc et la mobilisation de ses 2 500 collaborateurs, pour offrir des solutions innovantes, compétitives et adaptées à chaque marché.

### STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Action (BCP 79,83% et DPI 20,17%)



# ORGANIGRAMME



## II. CHIFFRES CLÉS

En 2021, Atlantic Business International (ABI) a maintenu sa position de 4ème Groupe bancaire régional, avec une part de marché de 8%, soutenue par des résultats solides.

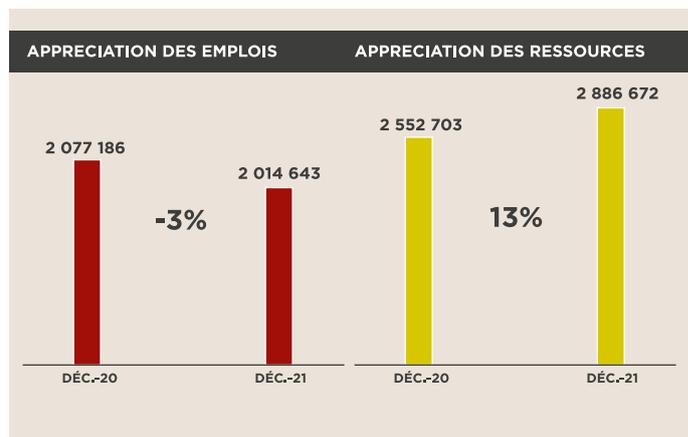
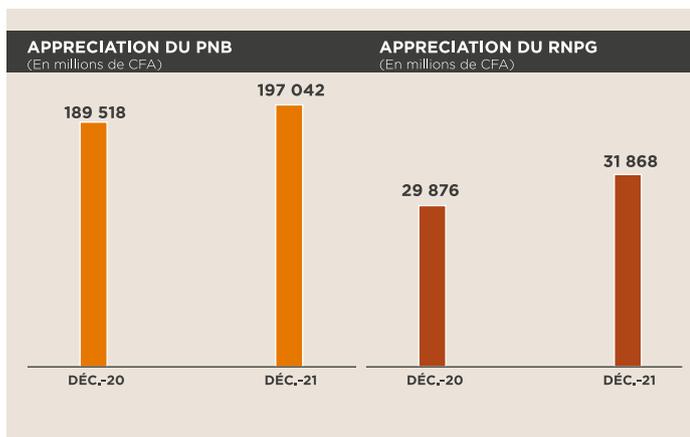
Le résultat net consolidé du groupe s'établit à 31,9 milliards de FCFA, en hausse de 7% sur la période (contre 27,9 milliards de FCFA l'année précédente). Il est la résultante de la bonne tenue du Produit Net Bancaire (PNB) et de l'amélioration du coût du risque (-28%).

Au niveau des Assurances, malgré une croissance du chiffre d'affaires de 5%, le Produit Net d'Assurance (PNA) est en régression de 4% en raison d'une sinistralité plus forte de la branche non vie. Le résultat net enregistre une baisse entre les deux périodes du fait, d'une part, de la hausse de la sinistralité, d'autre part, de la baisse des plus-values réalisées sur les cessions de biens immeubles.

### BANQUE

En millions de CFA

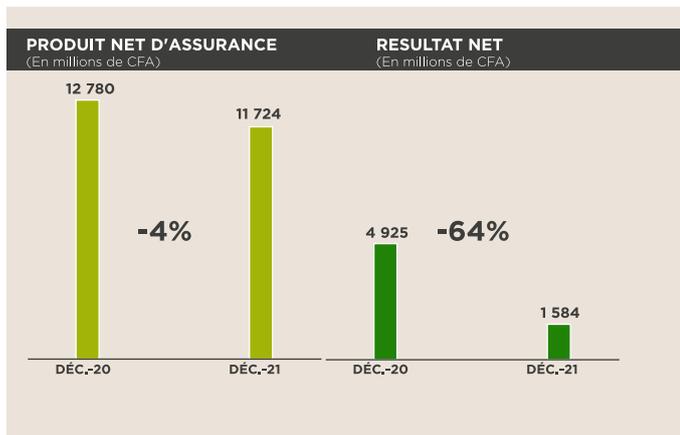
CREDITS DISTRIBUES	<b>2 014 643</b>	<b>-3%</b>
APPRECIATION DES RESSOURCES	<b>2 886 672</b>	<b>+13%</b>
PRODUIT NET BANCAIRE	<b>197 042</b>	<b>+4%</b>
TOTAL BILAN	<b>4 134 477</b>	<b>+4%</b>



**ASSURANCE**

En millions de CFA

PRODUIT NET D'ASSURANCE	<b>11 724</b>	<b>-4 %</b>
RESULTAT NET	<b>1 584</b>	<b>-64 %</b>



## III. FAITS MARQUANTS

### • Engagement en faveur des enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises

En 2021, ABI a démontré son engagement en faveur des enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en mettant en place des actes de solidarité et des mesures fortes pour soutenir la riposte et préparer l'après crise Covid-19.

Pour maintenir le rythme de distribution de crédits et limiter l'impact de la crise sanitaire, ABI a mis en place un comité d'animation et de suivi des dossiers de financement.

En parallèle, ABI a renforcé ses activités en dispensant une formation RSE aux différents acteurs. Dans ce cadre, l'octroi de crédits à la clientèle éligible s'est poursuivi en conformité avec les normes ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) et la politique sectorielle du Groupe.

Les performances des activités bancaires ont contribué à la résilience des résultats, confirmant la robustesse du modèle d'ABI dans un contexte marqué par la crise COVID-19.

### • Stratégie de diversification et d'innovation constante au service de l'ensemble de la clientèle

Grâce à une stratégie de diversification de ses offres et d'innovation constante, la holding du groupe BCP a su répondre aux nouvelles attentes de la clientèle.

### SEGMENT RETAIL

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, ABI a fait évoluer l'application mobile de Banque Atlantique, « Atlantique Mobile », en l'enrichissant de nouvelles fonctionnalités et de services inédits. De surcroît, ABI a mis en place un Centre de Relation Client (CRC) dénommé « Atlantique Call » au sein du réseau des « Banque Atlantique » en Côte d'Ivoire, au

Burkina Faso et au Mali, accessible par différents canaux d'interaction. Cette initiative a permis aux clients de bénéficier d'une expérience optimale en termes de praticité, de rapidité et de convivialité. Le développement de ces canaux s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'offre digitale et de l'expérience client.

Parallèlement, ABI a amélioré ses offres de services monétiques et relancé plusieurs cartes utilisables dans le réseau « Mastercard », y compris une carte prépayée. Ces opérations ont été soutenues par une campagne de communication multimédia intensive.

ABI s'est également distinguée sur son marché en mettant en place une unité de production et de personnalisation de cartes « in house » aux normes internationales avec pour site pilote Banque Atlantique Côte d'Ivoire. Ce dispositif permet de réduire les coûts et les délais de production tout en améliorant la satisfaction client, un facteur clé de différenciation.

En outre, l'exercice 2021 a été marqué par le renforcement des synergies inter-filiales, notamment entre les entités banques et assurances en Côte d'Ivoire et au Togo, où le groupe dispose de l'écosystème nécessaire pour accélérer son développement dans la bancassurance. Cette synergie se matérialise autant par une collaboration fructueuse entre Banque Atlantique et BCP MAURITIUS pour l'expertise avérée de cette dernière en matière de gestion privée. Cette bonne pratique a été particulièrement mise en avant lors de l'ouverture d'une agence patrimoniale à Abidjan et du lancement de l'offre dédiée à cette clientèle.

Par ailleurs, ABI a ouvert, relocalisé et réaménagé plusieurs agences au Niger, au Bénin et en Côte d'Ivoire afin d'optimiser l'efficacité des nouvelles implantations. Le

réseau de GAB hors site a aussi été étendu avec le déploiement de nouveaux points en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger.

## SEGMENT ENTREPRISES

Relativement à la filière Corporate, ABI a développé des solutions pour faciliter l'accès des PME aux financements et aux services digitaux, tels que les offres de leasing et de factoring, ainsi qu'une plateforme automatisée pour les transactions internationales.

De plus, dans le cadre du projet « SENINKELA » portant sur le partage de risque en partenariat avec IFC de la Banque Mondiale, plusieurs opérations ont été initiées en 2021. Il s'agit notamment de l'enrôlement de producteurs de maïs au Mali et du lancement d'une campagne « AGRIBOOSTER » à Korhogo relative à l'inclusion financière dans la filière du riz en Côte d'Ivoire.

Cette campagne vise à promouvoir l'inclusion financière dans la filière du riz en Côte d'Ivoire. Grâce à ces initiatives, ABI contribue à soutenir les PME et les agriculteurs locaux dans leur croissance et leur développement économique.

Toujours en collaboration avec IFC, la stratégie opérationnelle pour les PME a été mise en place dans trois filiales pilotes, ce qui a permis d'augmenter les revenus de ce segment. Afin de présenter le dispositif de soutien aux entreprises et de suivi, un webinar a été organisé pour répondre à la problématique de l'accès au financement des PME pendant la pandémie de COVID-19. L'événement a mobilisé une centaine de PME issues des pays de l'UEMOA, de la Guinée et de la Centrafrique.

### • Poursuite de l'engagement citoyen du groupe

Durant l'exercice écoulé, la holding ABI a continué de soutenir les acteurs de la solidarité et de l'inclusion, en témoignant

d'un engagement citoyen et solidaire à travers plusieurs initiatives. Ces actions ont permis aux filiales Banque et Assurance de réaliser des projets à fort impact social, contribuant ainsi au renforcement de l'ancrage local du Groupe.

Les projets les plus remarquables portent sur le financement de divers programmes dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cela inclut notamment la réhabilitation et l'équipement d'établissements scolaires, l'installation de points d'eau et de latrines dans les écoles rurales, la construction et l'équipement de blocs de maternité et de blocs opératoires dans les centres hospitaliers. En outre, des dons de produits pharmaceutiques, de kits scolaires et de vivres ont été distribués aux enfants orphelins et aux populations les plus défavorisées.

Ces initiatives sont menées dans le cadre des actions citoyennes du groupe BCP, dont les filiales en Afrique de l'Ouest investissent quatre axes d'intervention : social, entrepreneuriat, environnement et culture. L'objectif est de concilier performance économique, progrès social et préservation de l'environnement, en contribuant activement au développement des communautés locales.

### • Distinction

Banque Atlantique a remporté le prix de la Meilleure Banque de Financement du commerce en Côte d'Ivoire lors des GTR+ Africa Awards 2021. Cette distinction récompense l'investissement de la filiale locomotive d'ABI dans l'accompagnement des entreprises ivoiriennes particulièrement dans les secteurs des matières premières, de la supply chain et de la fintech.

## IV. COMPTES

### ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI), S.A.

#### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2021

**Mazars Côte d'Ivoire, .A. 2, Boulevard Roume S. immeuble Longchamp 01 BP 3989 -Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 50.000.000 RCCM CI-ABJ-1976-B-i8354 CC 77 01 266 J - Régime Réel Normal**

**Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.CM Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118 CC 6905487 M - Régime Réel Norma**

Aux actionnaires de la société Atlantic Business International. S.A..

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- l'audit des états financiers annuels consolidés de la société ABI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi, la réglementation bancaire et les autres informations.

### 1 - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

#### Opinion sur les états financiers annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2021 de la société ABI, comprenant le bilan et le hors-bilan consolidés, le compte de résultat consolidé, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi que des notes annexes aux états financiers annuels consolidés.

À notre avis, les états financiers annuels consolidés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'instruction N° 33-11-2016 relative aux états financiers sous une forme consolidée et émise par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la

société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités du Conseil d'Administration

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2021 sur base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la pandémie de la COVID-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

## 2 - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels consolidés et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels consolidés), les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière, et le projet de résolutions. Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration en date du

22 février 2021, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes,

MAZARS Côte d'Ivoire, S.A.  
  
 Elvis D'OLIVEIRA  
 Expert-Comptable Diplômé  
 Associé

Ernst & Young, S.A.  
  
 Annette Inès SERI BAMBA  
 Expert-Comptable Diplômée  
 Associée

# EXPOSE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

## Annexe 1 : Portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ; planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une

trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

- Nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de intérêt public ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementations;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous identifions les relations et des

transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA;

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que même les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits;

- Nous devons signaler à la plus prochaine assemblée générale, les irrégularités et les exactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité ne puisse être engagée par cette révélation;

- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021

## BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF

MONTANTS NETS (en millions de Francs CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021	VAR.	%
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	233 085	273 028	39 943	17%
2	PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	228 562	174 170	- 54 392	24%
3	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 077 186	2 014 643	-62 544	- 3%
4	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 070 321	1 316 652	246 331	23%
5	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	33 390	40 052	6 662	20%
6	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES	9 656	9 132	-524	- 5%
7	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	131 398	118 516	-12 881	10%
8	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MEE	54 449	52 226	-2 223	- 4%
9	AUTRES PARTICIPATIONS	6 049	4 138	- 1 911	32%
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 842	9 540	698	8%
11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 736	104 698	4 962	5%
12	ECARTS D'ACQUISITION	22 870	17 681	-5 189	23%
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 975 545</b>	<b>4 134 477</b>	<b>158 932</b>	<b>4%</b>

## PASSIF

MONTANTS NETS (en millions de Francs CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS		MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021	VAR.	%
1	BANQUES CENTRALES, CCP	36 839	111	- 36 728	-100%
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	852 051	624 306	- 227 745	-27%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 552 703	2 886 672	333 969	13%
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	-	-	-	
5	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERE	-	157	157	
6	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	114 820	179 907	65 087	57%
7	ECARTS D'ACQUISITION	662	394	- 268	-41%
8	PROVISIONS	37 363	38 224	861	2%
9	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	84	1	- 83	-99%
10	CAPITAUX PROPRES	381 022	404 705	23 683	6%
11	CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	322 079	340 231	18 152	6%
12	CAPITAL ET PRIMES LIEES	226 166	226 166	-	0%
13	RESERVES CONSOLIDEES	66 037	82 197	1 992	7%
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	29 876	31 868	- 8 370	-22%
15	INTERÊTS MINORITAIRES	58 943	64 474	5 531	9%
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 975 545</b>	<b>4 134 477</b>	<b>158 932</b>	<b>4%</b>

## HORS BILAN

## MONTANTS NETS (en millions de Francs CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	31/12/2021
	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>302 942</b>	<b>387 477</b>
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	103 682	156 336
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	199 260	231 142
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>5 306 796</b>	<b>5 564 212</b>
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	7 000	6 999
8	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
9	ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 299 796	5 557 213

COMPTE DE RESULTAT  
CONSOLIDE

## MONTANTS NETS (en millions de Francs CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS		VAR	%
		31/12/2020	31/12/2021		
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	206 378	209 540	3 162	2%
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	- 83 066	- 80 704	2 362	-3%
3	COMMISSIONS (PRODUITS)	55 820	63 680	7 860	14%
4	COMMISSIONS (CHARGES)	- 7 554	- 8 244	- 690	9%
5	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	7 582	9 931	2 349	31%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	7 431	8 904	1 473	20%
7	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	10 849	11 570	721	7%
8	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	- 7 922	17 635	- 9 713	123%
<b>9</b>	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>189 518</b>	<b>197 042</b>	<b>7 524</b>	<b>4%</b>
10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-	
11	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES	- 107 086	- 117 494	- 10 407	10%
12	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	- 16 830	- 17 120	- 290	2%
<b>13</b>	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>65 600</b>	<b>62 427</b>	<b>- 3 174</b>	<b>4%</b>
14	COÛT DU RISQUE	- 27 565	- 19 821	7 744	- 28%
<b>15</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 035</b>	<b>42 605</b>	<b>4 570</b>	<b>12%</b>
16	QUOTE - PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2 578	370	- 2 208	- 86%
17	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	- 1 388	661	2 049	- 148%
<b>18</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>39 225</b>	<b>43 636</b>	<b>4 411</b>	<b>11%</b>
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	- 3 409	- 3 946	- 537	16%
<b>20</b>	<b>RESULTAT NET</b>	<b>35 817</b>	<b>39 690</b>	<b>3 874</b>	<b>11%</b>
21	INTERÊTS MINORITAIRES	5 940	7 822	1 882	32%
<b>22</b>	<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>29 876</b>	<b>31 868</b>	<b>1 992</b>	<b>7%</b>



**ATLANTIC  
BUSINESS INTERNATIONAL**

